

FOURNITURE DE MATERIEL D'ECLAIRAGE SCENIQUE ET ARCHITECTURAL

Marché n° _____

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES



**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIERES – CCTP**

LOT 04

PROJECTEURS PAR LED

Assistance à maîtrise d'ouvrage

ProjetScénie | Yann Jourdan | T.06.23.08.13.50 | M. yann@projetscenie.com | 2B Villa Marcès 75011 PARIS
SASU au capital de 9 000€ | RCS Tribunal de commerce de Paris 921 762 118 | SIRET 921 762 118 00013 | TVA : 84921762118

Le présent document comporte 5 pages, numérotées de 2 à 5.

Sommaire

1	PRESENTATION GENERALE DE L'OBJET DU MARCHÉ	3
1.1	OBJET DU PRESENT DOCUMENT	3
1.2	CONSISTANCE DU MARCHÉ	3
1.3	DATE DE RECEPTION	3
1.4	DOCUMENTS A RENDRE PAR L'ENTREPRISE TITULAIRE	3
1.5	CHOIX DU MATERIEL	3
1.6	PERIODE DE GARANTIE ET PARTICULARITES PROPRES AU PRESENT MARCHÉ	3
1.7	LIVRAISON-TRANSPORT	3
1.8	CONTRAT D'ENTRETIEN	3
1.9	FORMATION DU PERSONNEL	4
2	DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS	4 2.1
	PROJECTEURS	4
2.1.1	Projecteur « PAR » à synthèse additive LED	4
2.2	FLYCASE DE TRANSPORT	5
2.3	GARANTIE (EXTENSION)	5

1 PRESENTATION GENERALE DE L'OBJET DU MARCHE

1.1 OBJET DU PRESENT DOCUMENT

Le document est une description technique des équipements d'éclairages à fournir dans la cadre de l'évolution du parc de projecteurs de l'EPPGHV. Ces équipements s'inscrivent dans une logique de transition vers la technologie LED.

1.2 CONSISTANCE DU MARCHE

Le titulaire aura à sa charge :

- La fourniture des projecteurs et leurs accessoires
- La fourniture des caisses de transport et stockage (flight-case)
- La livraison et le déchargement des matériels

1.3 DATE DE RECEPTION

Voir CCAP.

1.4 DOCUMENTS A RENDRE PAR L'ENTREPRISE TITULAIRE

Voir CCAP.

1.5 CHOIX DU MATERIEL

Le titulaire ne doit utiliser que du matériel neuf, conforme aux normes UTE applicables.

Pour le matériel spécifique ou sur mesure, le titulaire doit fournir pour chaque appareil, une documentation complète accompagnée des caractéristiques techniques et des procès-verbaux d'essais en usine.

Le titulaire du présent marché devra s'assurer de la bonne compatibilité des différents matériels qu'il fournit.

1.6 PERIODE DE GARANTIE ET PARTICULARITES PROPRES AU PRESENT MARCHE

Voir CCAP.

1.7 LIVRAISON-TRANSPORT

Voir CCAP.

1.8 CONTRAT D'ENTRETIEN

Le présent marché n'inclut pas de prestation au titre d'un contrat d'entretien annuel.

1.9 FORMATION DU PERSONNEL

Le titulaire proposera une formation à la maintenance avancée des nouveaux équipements. Il sera dispensé aux stagiaires le processus de maintenance complète (démontage total, identification des pannes, remplacement de pièces, tests, vérification...).

Cette formation s'entend à raison d'un formateur pour 8-10 stagiaires maximum sur une durée d'une journée. Elle sera dispensée in-situ à l'EPPGHV. Aucuns frais de repas ou déplacements des stagiaires n'est à prévoir de fait.

2 Description des équipements

2.1 PROJECTEURS

2.1.1 Projecteur « PAR » à synthèse additive LED

Le titulaire fournira :

Des projecteurs type MARTIN ELP PAR ou équivalent qui auront les caractéristiques techniques minimales suivantes :

- Matrice LED multi-couleur promulguant de hauts rendements lumineux, notamment lors de l'utilisation de couleurs franches.
- LED multichips disposées en rond à 7 x LED de 40W RGBW
- Flux ≥ 3500 lumens
- CRI > 70
- Durée de vie L70B50 ≥ 50000 h
- Pilotage en trichromie additive RGB
- Roue de couleurs virtuelle
- CTO variable 1800K-12800K avec émulation halogène (redShift)
- Glissière pour porte-filtre intégré
- Zoom motorisé 5°-58° (1/10th peak)
- Tête du projecteur de forme ronde
- Dimmer 16 bits 0-100%
- Effet strobe
- Protocoles DMX, RDM
- Source totalement flicker-free
- Fonctionnement silencieux pour environnement de type théâtre

Le projecteur devra être de dimensions contenues (<500mm de haut) et d'un poids < 9kg.

Chaque projecteur sera équipé de :

- 1 x Crochets type « Doughty Trigger Clamp » noir pour tube 48 à 51mm – CMU 75kg minimum ou équivalent
- de ses plaques d'accroches rapides ¼ de tour
- d'un porte-filtre
- d'une élingue de sécurité de 60cm de long adaptée au poids du projecteur.
- d'un cordon d'alimentation muni d'une fiche d'alimentation 2P+T type F

2.2 FLYCASE DE TRANSPORT

Le titulaire fournira :

Des flight-case pour 8 projecteurs, version « Touring ».

Le poids total d'un flight-case – projecteur(s), accessoires et poids propre compris - ne devra pas dépasser 80kg.

Les flycases seront compartimentés afin de contenir et protéger :

- Le(s) projecteur(s) et ses accessoires,
- Les platines de suspente et crochets,
- Le câble d'alimentation,
- Le manuel d'utilisation.

Chaque flight-case disposera de 4 roulettes diam.100mm dont 2 avec frein, de cuvettes d'empilement anti-dévers sur le capot supérieur, de 4 poignées rétractables et d'un emplacement encastré pour le marquage.

2.3 GARANTIE (EXTENSION)

Le candidat pourra proposer une extension de garantie. Chaque candidat est libre de fixer le périmètre de l'extension de garantie (matrices seulement, matériel dans son ensemble, durée...)

Le candidat indiquera exhaustivement, dans son mémoire technique, les prestations et pièces couvertes par l'extension de garantie.

L'extension de garantie débutera à l'issue de la garantie légale et/ou constructeur incluse dans le prix du matériel. Elle couvre à minima les pièces, la main-d'œuvre et les frais de transport aller-retour.

La garantie proposée ne pourra être inférieure à la garantie légale de conformité et à la garantie constructeur.

Toute garantie constructeur supérieure à la durée minimale exigée sera réputée incluse sans surcoût.

Les extensions de garantie proposées devront être indépendantes de toute obligation de maintenance exclusive.

L'extension de garantie est inscrite au BPU afin de permettre sa mobilisation en cours d'exécution du marché (lors l'achat d'un matériel AVEC extension de garantie).

Fin du lot